

Monsieur Jean Castex
Premier ministre
Hôtel Matignon
57, Rue de Varenne
75007 Paris SP 07

le 1^{er} novembre 2020

Monsieur le Premier ministre,

Depuis les annonces du Président de la République et celles de votre gouvernement les 28 et 29 octobre derniers, un confinement est en place sur l'ensemble du territoire national à l'exception de certains territoires ultramarins, et ce jusqu'au 1^{er} décembre au minimum.

Ainsi, les déplacements individuels sont de nouveau interdits sauf dérogation, l'enseignement supérieur est restreint, les frontières extérieures de l'Union Européennes sont fermées, l'exercice du culte est limité, le télétravail est rendu obligatoire partout où il est possible...

De la même manière, l'ensemble des commerces et établissements recevant du public considérés comme « non essentiels » doivent fermer leurs portes. Cette mesure, « coup de tonnerre » pour le secteur culturel selon l'expression de la ministre en charge, emporte également des conséquences graves pour le tissu économique de proximité. Elle coûtera par ailleurs des dizaines de milliards d'euros à la Nation, pour des avantages sanitaires qui sont malgré tout difficilement évaluables compte tenu de ce que l'on estime des modalités de transmission du virus et de la faculté qu'auraient nos commerçants à y faire face.

Les Départements, aux côtés de l'Etat, sont en première ligne dans la crise sanitaire, économique et sociale en cours. Les actions que nous avons menées, souvent de concert, depuis le printemps dernier, en témoignent. De même, les Départements assument déjà en grande partie, pour le compte de la Nation, le choc social, en particulier concernant le versement de l'allocation du RSA qui explose depuis le début de la crise. Ils ne sauraient se résigner à la disparition inéluctable d'un grand nombre de petites et moyennes entreprises, déjà durement éprouvées au printemps. Au-delà du choc économique et social, ces établissements maillent nos territoires et participent de la qualité du lien social. Leur disparition ferait de nos centres villes des champs de ruine.

C'est pourquoi nous avons l'honneur, Monsieur le Premier ministre, de vous demander de bien vouloir revoir les termes des articles du chapitre 4 du décret 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Il s'agirait de permettre aux préfets de rouvrir localement des commerces à la condition de constater le respect des mesures sanitaires en leur sein.

De la même manière, les enseignements de la première vague du printemps démontrent le rôle solidaire de l'ensemble des collectivités territoriales dans le soutien à l'activité économique. Les Départements se sont investis dans les interstices légaux et réglementaires pour agir, sous le contrôle parfois aléatoire de l'Etat. Un récent rapport sénatorial plaidait dans le sens de l'élargissement de la compétence générale des Départements, et des débats ont lieu pour étendre les capacités d'intervention de nos collectivités en cas de crise sanitaire, de façon analogue à ce qui leur est déjà permis en cas de catastrophe naturelle. Nous plaidons bien évidemment en ce sens, mais, compte tenu de l'urgence et d'ores et déjà, nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir faire en sorte que les interventions des Départements auprès du secteur économique soient interprétées souplesment, dans les mois à venir, par le contrôle de légalité.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de notre dévouement pour notre pays et à l'expression de nos profonds respects.

Patrick Septiers
Président du Département de Seine-et-Marne

Pierre Bédier
Président du Département des Yvelines

François Durovray
Président du Département de l'Essonne

Georges Siffredi
Président du Département des Hauts-de-Seine

Stéphane Troussel
Président du Département de Seine-Saint-Denis

Christian Favier
Président du Département du Val de Marne

Marie-Christine Cavecchi
Présidente du Département du Val d'Oise